

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 30

CIRCULAIRE N° 2007/ARM/EMM/ASC
relative à l'allocation en effets spéciaux du personnel marin pompier à terre des équipes d'intervention terrestre et du personnel en formation « sécurité-incendie ».

Du 3 décembre 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances ».*

CIRCULAIRE N° 2007/ARM/EMM/ASC relative à l'allocation en effets spéciaux du personnel marin pompier à terre des équipes d'intervention terrestre et du personnel en formation « sécurité-incendie ».

Du 3 décembre 2018

NOR A R M B 1 8 5 2 4 1 6 C

Références :

- a) Instruction n° 20/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 12 octobre 1999 (BOC, p. 4887 ; BOEM 601.2) modifiée.
- b) Circulaire n° 0-3604-2017/DEF/EMM/ASC du 16 février 2017 (BOC n° 19 du 4 mai 2017, texte 24 ; BOEM 450.5).

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-76279-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 28 novembre 2007 (BOC N° 01 du 11 janvier 2008, texte 21 ; BOEM 450.5) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 450.5

Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 30.

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de définir la composition des effets spéciaux destinés à l'équipement du personnel marin pompier à terre, ceux destinés à l'équipement des marins armant des équipes d'intervention terrestre et ceux destinés à assurer la formation « sécurité-incendie » au profit des marins affectés, à terre, qu'ils soient en métropole et en outre-mer.

1. PERSONNEL MARIN POMPIER DES SERVICES INCENDIE À TERRE.

Le personnel marin pompier, en situation d'activité ou servant dans le cadre de la réserve opérationnelle, affecté ou mis pour emploi dans les formations énumérées en annexe I., perçoit, à titre de prêt, les effets spéciaux dont la liste est donnée en annexe II.

2. PERSONNEL OCCUPANT DES FONCTIONS DE SERVICE « SÉCURITÉ ».

Dans des formations de la marine, le personnel d'une autre spécialité que celle de marin pompier peut être amené à assurer des missions de « sécurité » dans le cadre de ses fonctions de service.

La liste des formations au sein desquelles des marins sont amenés à exercer ces missions est présentée en annexe III.

Ne bénéficiant pas du complément d'équipements pour marin pompier servant en compagnie à terre (circulaire citée en référence b), ce personnel est doté d'un paquetage pompier allégé, mis en place en gestion collective au sein de ces unités, dont la liste des effets est présentée en annexe IV.

3. FORMATION « SÉCURITÉ-INCENDIE ».

Afin de pouvoir assurer la formation « sécurité-incendie » au profit des marins affectés en métropole et en outre-mer, un volant de gestion est constitué auprès des formations citées en annexe V.

4. DÉLIVRANCE DES EFFETS SPÉCIAUX.

La délivrance des effets spéciaux est limitée au seul titulaire des emplois d'intervention, surveillance ou instruction, dont la liste est établie par le commandant de formation.

5. ABROGATION.

La circulaire n° 0-76279-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 28 novembre 2007 modifiée, relative à l'allocation en effets spéciaux destinés à l'équipement du personnel marin pompier branche sécurité, prévention et interventions terrestres est abrogée.

6. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Thierry DURTESTE.

ANNEXE I.
**LISTE DES FORMATIONS COMPRENANT DU PERSONNEL DE SPÉCIALITÉ MARIN
POMPIER (ÉQUIPES D'INTERVENTION ET INSTRUCTEURS FEU).**

Base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic.

Base d'aéronautique navale de Landivisiau.

Base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué.

Base d'aéronautique navale de Hyères.

Base navale de Nouméa.

Base navale de Papeete.

Base navale de Fort-de-France.

Base navale de Port-des-Galets.

Base navale de Dégrad-des-Cannes.

Base navale de Djibouti.

Base navale et de soutien d'Abou Dhabi.

Commandant des éléments français de Dakar.

Élément base navale Mayotte.

Base des fusiliers commandos (BASEFUSCO).

Base navale de Brest : compagnie des marins pompiers de Brest dont le centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité de Brest (CFPES).

Base navale de Toulon : compagnie des marins pompiers de Toulon dont le CFPES.

Base navale de Cherbourg : compagnie des marins pompiers de Cherbourg dont le CFPES.

Base de l'Île Longue : compagnie des marins pompiers de l'Île Longue.

Centre commandant Millé.

Centre de transmission marine de France-Sud.

Centre de transmissions marine de Rosnay.

Pôle écoles de la Méditerranée/secteur « hygiène sécurité environnement » (PEM/HSE).

École navale – équipe sécurité (tour intrépide).

École des marins pompiers de la marine (EMPM).

ANNEXE II.
**EFFETS SPÉCIAUX DÉLIVRÉS À TITRE DE PRÊT AU PROFIT DES UNITÉS COMPRENANT
 DU PERSONNEL DE SPÉCIALITÉ MARIN POMPIER (ÉQUIPES D'INTERVENTION ET
 INSTRUCTEURS FEU).**

1. EFFETS COMMUNS.

DÉSIGNATION.	NOMBRE PAR PERSONNES.	RENOUVELLEMENT.	OBSERVATIONS.
Casque pompier F1 gris	1	Échange à l'usure	Pour équipiers et chefs d'équipes, chef d'agrès et instructeurs CFPES de Toulon. Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
Casque pompier F1 jaune	1	Échange à l'usure	Pour officiers et officiers d'intervention et équipes d'évaluation et d'intervention (EEI). Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
Casque pompier F1 rouge	1	Échange à l'usure	Pour chefs de garde et chefs de manœuvre. Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
Housse de protection pour casque pompier F1	1	/	/
Effet pompier lampe de casque	1	/	/
Effet pompier clé polycoise	1	/	/
Effet pompier ceinturon feu	1	Échange à l'usure	/
Parka « marins pompiers »	1	1 tous les 5 ans	/
Sur-pantalon protection textile pompier	1	Échange à l'usure	Sauf CFPES (1)
Veste de protection textile pompier	1	Échange à l'usure	Sauf CFPES (1)
Effet pompier sac de transport 75 L	1	/	/

(1) Le personnel encadrant les travaux pratiques « feu » est équipé en veste approche antifeu réflecteur polyvalent (VAARP).

1.1. Complément pour personnel marin pompier servant à terre - effets mis en volant de gestion.

DÉSIGNATION.	VOLANT DE GESTION.	OBSERVATIONS.
Bas en laine écru	25 p. cent de l'effectif	Pour instructeurs CFPES et bases navales outre-mer.
Gant de protection et d'intervention	25 p. cent de l'effectif	
Cagoule en aramide	25 p. cent de l'effectif	
Pantalon sergé thermostable	25 p. cent de l'effectif	
Veste sergé thermostable	25 p. cent de l'effectif	

1.2. Effets spécifiques.

PAQUETAGES SPÉCIFIQUES.	NOMBRE PAR PERSONNE.	RENOUVELLEMENT.	OBSERVATIONS.
Pantalon approche antifeu réflecteur polyvalent	2	/	Pour CFPES et bases navales outre-mer. Par « poste feu » : tous les services intérieurs et de sécurité (SIS) (2).
Veste approche antifeu réflecteur polyvalent	2	/	Pour CFPES et bases navales outre-mer. Par « poste feu » : tous les SIS.
Veste de mer modèle 99 GEN	1	/	/
Bottes de sécurité pour pompiers	1	/	Par ensemble VAARP.
Porte gants	1	/	/
Cagoule en aramide (nomex)	3	Échange à l'usure	/
Sous-gants d'intervention en nomex	3	Échange à l'usure	/
Casque de sécurité feu pompier F2 (blanc)	1	Échange à l'usure	Par ensemble VAARP. Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
Casque de sécurité feu pompier F2 (rouge)	1	Échange à l'usure	Pour chefs d'agrès et équipiers. Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
Lunettes de protection pour casque pompier F2	1	/	Volant de gestion de 20 p. cent par rapport à l'effectif de l'unité.
(2) Équipe de service comprise.			

ANNEXE III.
**LISTE DES UNITÉS ARMANT DES ÉQUIPES D'INTERVENTION AVEC DU PERSONNEL
N'APPARTENANT PAS À LA SPÉCIALITÉ MARIN POMPIER.**

Centre de transmission marine de Rosnay.

Centre de transmission marine de France-Sud.

Élément base navale Mayotte.

Base navale de Nouméa.

Base navale de Papeete.

Base navale de Fort-de-France.

Base navale de Port-des-Galets.

Base navale de Dégrad-des-Cannes.

Base navale de Djibouti.

Base navale et de soutien d'Abou Dhabi.

Commandant des éléments français de Dakar.

Centre Commandant Millé.

Base des fusiliers marins et des commandos à Lorient.

École navale (tour intrépide).

Pôle école Méditerranée/service « hygiène-sécurité-environnement ».

ANNEXE IV.
EFFETS SPÉCIAUX DÉLIVRÉS À TITRE DE PRÊT MIS EN PLACE AU SEIN DES UNITÉS
ARMANT DES ÉQUIPES D'INTERVENTION À TERRE AVEC DU PERSONNEL
N'APPARTENANT PAS À LA SPÉCIALITÉ MARIN POMPIER.

DÉSIGNATION.	NOMBRE PAR PERSONNE.	OBSERVATIONS.
Bas de laine écru	3	/
Cagoule en aramide	2	/
Sous-gant en aramide	2	/
Pantalon sergé thermostable	2	Délivrance si le personnel est attributaire d'un ensemble textile.
Veste sergé thermostable	2	Délivrance si le personnel est attributaire d'un ensemble textile.
Brodequins incendie	1	Délivrance si le personnel est attributaire d'un ensemble textile.
Combinaison sergé thermostable marine nationale	2	Pour équipement VAARP.
Casque pompier F1	1	Délivrance si le personnel est attributaire d'un ensemble textile. Échange à l'usure.
Housse de protection pour casque F1	1	Délivrance si le personnel est attributaire d'un ensemble textile.
Effet pompier lampe de casque	1	/
Effet pompier clé polycoise	1	/
Gants en cuir	1	Volant de gestion de 20 p. cent.
Gants de feu (type paquetage)	1	Volant de gestion de 20 p. cent.
Effet pompier sac de transport 75 L	1	/

ANNEXE V.

**EFFETS SPÉCIAUX MIS EN PLACE EN VOLANT DE GESTION AU SEIN DES UNITÉS DÉLIVRANT LA FORMATION « SÉCURITÉ-INCENDIE »
AU PROFIT D'ÉLÈVES OU DE STAGIAIRES.**

DÉSIGNATION.	CFPES Brest.	CFPES Cherbourg.	CFPES Toulon.	AES Port-des- Galets.	AES Fort-de- France.	AES Degrad- des-Canes.	AES Papeete.	AES Nouméa.	AES Dakar.	PEM/Groupe instruction (GI) sécurité.	École navale/GI sécurité.	Centre d'instruction naval de Brest.	École des marins pompiers.
Veste d'approche anti-feu réflectrice polyvalente	320	90	320	20	20	20	20	20	20	120	20	/	/
Pantalon d'approche anti-feu réflecteur polyvalent	320	90	320	20	20	20	20	20	20	120	20	/	/
Casque pompier F2	100	50	100	20	20	20	20	20	20	110	30	/	/
Casque pompier F1	/	/	15	/	/	/	/	/	/	100	/	/	40
Gants d'intervention	150	70	150	20	20	20	20	20	20	250 (1)	50	/	/
Bottes de sécurité pompier	200	70	200	20	20	20	20	20	20	130	30	/	/
Effet pompier lunette de protection	80	/	80	20	20	20	20	20	20	120	570	/	/
Combinaison sergé thermostable marine nationale	100	60	160	32	28	16	40	44	/	160	700 (2)	/	/
Bas de laine écrue	150	60	240	32	28	16	40	44	/	/	570	/	/
Cagoule en aramide	150	60	240	32	28	16	40	44	/	750 (3)	570	570	/
Gant montant en aramide	150	60	240	32	28	16	40	44	/	8506	570	570	/
Pochette accessoires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	570	/	/
Sangle pour pochette	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	570	/	/
Effet pompier ceinturon feu	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	40
Veste de protection	/	/	/	/	/	/	/	/	/	81	/	/	60

textile pompier													
Sur-pantalon protection textile pompier	/	/	/	/	/	/	/	/	/	81	/	/	60

(1) Pour le PEM, une partie du volume en gants d'intervention peut être remplacée par des gants en tissu enduit (dégradation moindre en utilisation sous fumées froides et pour les entraînements à la mise en œuvre des lances et tuyaux).

(2) Comprend l'équipement des élèves officiers pour la mission du groupe école d'application des officiers de marine (GEAOM).

(3) Volume comprend la dotation de 100 paires de gants et de cagoules au profit de l'école de maistrance au PEM.